



Siège social
Pharmacie Centrale
57 rue Francisque Darcieux,
69230 St Genis-Laval

Contacts
Aiaiphil@orange.fr
Site : www.aiaiphil.com

Bulletin de l'Internat

Complément de la Lettre de l'Internat
Association des Internes
et Anciens Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon

- | | |
|---|--------------------------------|
| 2 <i>Marc Chambon 1897-1982-Biographie</i> | Paul Chambon, concours 1962 |
| 17 <i>Quelques souvenirs sur l'utilisation des animaux de laboratoire en biologie médicale</i> | Fleury Meunier, concours 1946 |
| 22 <i>Évolution de la biologie médicale privée de 1944 à 1980</i> | Fleury Meunier, concours 1946 |
| 37 <i>Un concours d'internat en pharmacie à Lyon, il y a 71 ans</i> | Bernard Guillot, concours 1954 |

Éditorial

Cher(e)s Ami(e)s,

J'ai le plaisir, avec le Conseil d'Administration, de vous annoncer la parution de ce premier numéro du Bulletin de notre Association.

Certains d'entre nous, spontanément ou sur demande des membres du Conseil d'Administration, ont souhaité faire part de leur expérience du métier qu'ils ont exercé, de la vie d'un d'entre nous ancien(ne) Interne, d'un sujet important pour notre communauté, ... dans des textes beaucoup plus longs que ceux qui paraissent dans nos « Lettres de l'internat ».

La décision a donc été prise par le Bureau et le Conseil d'Administration de publier ces textes regroupés dans un Bulletin de l'Internat, dont le premier numéro est entre vos mains.

Ce Bulletin fera l'objet d'une publication chaque fois que nécessaire, mais il n'est pas prévu une publication périodique rythmée comme celle de notre Lettre.

Elle se fera en fonction des textes écrits par vous-mêmes ou par des membres du Conseil d'Administration.

La parution des prochains numéros sera directement liée à votre envie d'écrire sur l'Internat en Pharmacie de Lyon, l'ouverture de l'Internat vers de nombreuses professions, variées, parfois méconnues, mais qui ont permis de faire connaître le savoir-faire et les connaissances acquises lors de nos 4 années d'Internat, dans des secteurs d'activités très différents.

Bonne lecture à tous

Amicalement



Bernard Poggi,
président
de l'Association



Marc Chambon

1897-1982

Biographie

Marc Chambon est né le 12 mai 1897 à Périgueux où son père, Pierre Chambon, était pharmacien et avait une officine sur la place Francheville, la grande place centrale de la ville où se tenait le marché, –après avoir été champ de foire aux bestiaux.

La profession de pharmacien permettait de vivre, certes, quoique chichement, d'autant plus que Pierre Chambon faisait facilement crédit, et souvent à fonds perdu, aux paysans qui s'approvisionnaient chez lui les jours de marché ! C'était l'époque où le pharmacien habitait au-dessus de son officine et était dérangé aussi bien de jour que de nuit, y compris pendant les jours de fête. Donc, en parallèle de son activité professionnelle, il cultivait son jardin qui lui procurait fruits et légumes, en complément de ses revenus.

Le grand-père de Pierre Chambon, portait le prénom de Denis. Personne la plus importante après le curé, il était boulanger à Sigoulès près de Périgueux. Mais étant né avant la Révolution française, en 1784, en tant que catholique il était sollicité comme enfant de chœur lors des baptêmes célébrés à l'insu des révolutionnaires. De ce fait, il devenait le parrain d'office de tous les enfants du village, ce qui étonnera plus tard son propre fils, lorsque des enfants l'appelaient *Lou Païri* quand ils le rencontraient.

Mais, une fois la Révolution terminée, la situation politique ne s'améliora guère. La paix ne revint pas vraiment car les guerres napoléoniennes nécessitaient toujours des soldats et de plus en plus. C'est ainsi que, vers 1811, il fut enrôlé pour aller se battre en Espagne.

Au moment de partir, deux autres soldats jumeaux qu'il connaissait et qui étaient affectés, l'un en Espagne et l'autre pour l'armée du Rhin, lui demandèrent si cela lui était possible de permuter, et pour lui, de partir pour la Prusse.

Il accepta l'échange, ce qui lui sauva la vie, car la guerre d'Espagne se montra extrêmement meurtrière.

On ne sait rien de ses campagnes en Prusse, mais il survécut à la guerre et en revint très marqué par le génie de Napoléon dont il vénéra la mémoire jusqu'à sa mort, à presque cent ans. Ironie historique, la place Francheville de Périgueux s'appelait auparavant place de Prusse !

Revenons à Marc Chambon.

Après des études classiques, terminées en 1915, Marc Chambon s'inscrivit à la faculté de Pharmacie de Bordeaux et fit son stage chez son père à Périgueux.



Il le fit valider et commença sa 1^e année de pharmacie, mais après le 1^{er} semestre, il fut mobilisé le 2 janvier 1916 alors qu'il n'avait que 19 ans ! Il fit partie des soldats que l'on a appelés les *Marie-Louise*.

Depuis le début de la guerre de 1914-1918, l'armée française n'arrivait pas à faire face à la prise en charge des nombreux blessés car les médecins et infirmiers militaires étaient peu nombreux et connaissaient mal le type de soins à donner aux soldats portant des blessures de guerre.

Aussi, Justin Godard, sous-secrétaire d'État de la Guerre, en charge du Service de Santé, ayant estimé que les étudiants en médecine et en pharmacie avaient déjà quelques notions dans le domaine des soins, les affecta dans les S.I.M. comme infirmiers-brancardiers, après leur avoir dispensé une formation accélérée de quelques semaines dans deux centres, Paris et Lyon.

Mais, les brancardiers n'avaient pas de médicaments avec eux quand ils récupéraient les blessés ! Ils avaient tout au plus une gourde pour leur donner à boire, du mercurochrome et quelques pansements !

Mon père m'a raconté que sa première mission avait été de ramener des blessés, à la suite d'un tir d'artillerie allemand : un des blessés qu'il devait prendre en charge sur son brancard, avait malheureusement la tête arrachée !

Mon père qui n'avait pas 20 ans gardera longtemps en lui, cette vision cauchemardesque.

Au cours de son service, il se lia d'amitié avec des médecins, tels Mayoux, Mallet-Guy et Dechaume qui deviendront plus tard d'éminents professeurs à la Faculté de Médecine à Lyon.

Au cours d'une mission le 20 juillet 1918, près de Château-Thierry, avec son co-équipier et son brancard, il fut pris sous le feu d'une batterie allemande qui les avait sans doute repérés à cause de leur gourde métallique visible de loin. Son binôme fut fauché sur le coup et lui-même s'écroula, blessé gravement au genou par un éclat de métal, un cube d'un centimètre d'arête.

La douleur le tint éveillé, mais il estima que s'il se relevait, il risquait d'être à nouveau pris pour cible. Il attendra la nuit pour se traîner vers le premier poste de secours où l'accueil fut assez brutal, car il se fit accuser de désertion et risqua le poteau d'exécution ! Il ne sera pris en charge que plusieurs heures après, mais finalement, il fut envoyé dans un convoi de blessés partant à Nice où il sera soigné correctement et arrivera au couvent des sœurs Augustines, transformé en hôpital. Il eut la chance de ne pas contracter de septicémie compte tenu de sa blessure !

Après quelques mois, il commença sa convalescence dans le lycée Impérial de Nice, avant d'être muté à l'hôpital Desgenettes à Lyon, alors sur le quai du Rhône, en vue d'être renvoyé sur le front.



Hôpital Desgenettes en 1912

A l'hôpital Desgenettes, il fut affecté à la Pharmacie, sous les ordres du Pharmacien major de 2^e classe, le Dr F. Bost. La grande nouvelle attendue avec impatience arriva : le 11 novembre 1918, l'armistice fut proclamé, mais Marc Chambon ne sera rendu à la vie

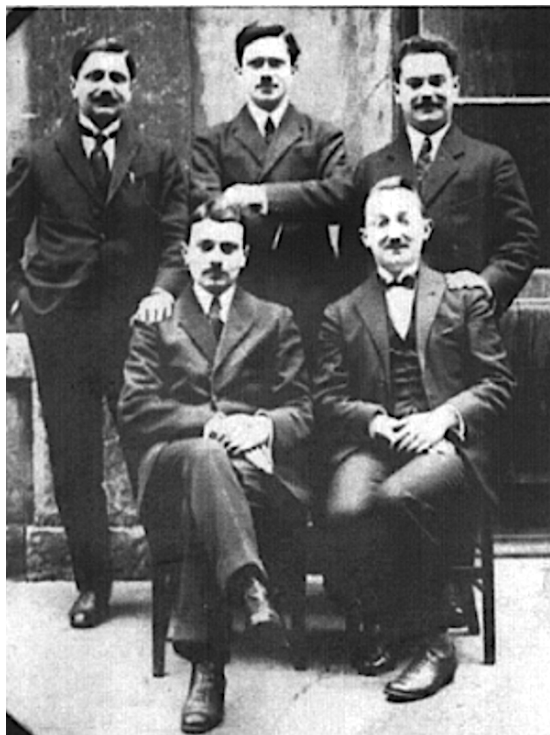
civile, comme beaucoup de soldats rescapés de la grande guerre, que dix mois plus tard, le 29 septembre 1919 !

Au cours de son affectation à Desgenettes, Marc Chambon a pu faire amplement connaissance avec le Dr Bost qui avait cumulé les trois diplômes de pharmacien, de médecin et de docteur es-sciences.

Ce dernier lui conseilla de rester à Lyon et de finir ses études de pharmacie et d'attaquer simultanément les études de médecine.

En tant qu'ancien combattant, Marc Chambon fut autorisé à faire ses études de pharmacie en deux ans au lieu de trois, mais sous réserve d'être interrogé dans toutes les matières lors des examens.

En 1920, il se présenta aux concours d'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris, de Lyon et d'Alger, qu'il réussit tous les trois, mais choisit Lyon comme point de chute, où il fut affecté à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital de la Charité, lequel sera détruit en 1934, à la suite de la proposition du Professeur Jules Courmont, conseiller du maire Edouard Herriot.



Les internes de l'Hôtel-Dieu en 1920, encore appelés pharmaciens-adjoints
Marc Chambon, assis à gauche

Marc Chambon, ne se contentant pas de rattraper ses études de pharmacie, commença en même temps des études de médecine et de sciences. Il met le pied à l'étrier en étant moniteur de Clinique Médicale chez le Professeur Joseph Teissier, à la Faculté de Médecine de Lyon et médecin à l'Hôtel-Dieu, un maître dont il gardera toute sa vie un excellent souvenir.

A la Faculté des Sciences, il fut accueilli par le professeur Victor Grignard qui avait obtenu le prix Nobel en 1912 pour la mise au point de la synthèse des organomagnésiens mixtes, thème que Marc Chambon aura grand plaisir à développer devant ses étudiants quelques années plus tard.

Diplômé pharmacien en 1920, il obtint son diplôme de médecine en 1923 et soutient en 1924, sa thèse intitulée « *Contribution à l'étude de l'action physiologique de l'insuline, chez le chien* ».

Cette hormone venait d'être découverte en 1922 par Banting et Best qui avaient réussi, non pas à l'isoler, mais à la purifier suffisamment pour l'administrer à un patient en cette même année. Le prix Nobel sera attribué, en 1923, à Banting et à Mac Leod, patron de Banting, tandis que Best, qui n'était alors qu'étudiant, sera oublié !

En 1922, Marc Chambon obtint sa licence de Sciences, et prépara une thèse qu'il soutiendra en 1930, sur "*La synthèse des esters tropiques d'amino-alcools anesthésiogènes*", produits proches de la cocaïne.

En 1924, il passa le Pharmacopat des Hôpitaux et fut affecté à l'Hôtel-Dieu.

Mais l'enseignement et le laboratoire de recherche l'attiraient ! Il posa sa candidature auprès du Professeur Albert Morel, titulaire de la chaire de chimie organique et toxicologie où il fut engagé comme assistant. En 1930, année de la construction de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie Rockefeller, il se présenta à l'agrégation de Chimie Médicale et Biologique où un poste devait se libérer au départ du Pr Etienne Barral.



En 1930, la nouvelle faculté mixte de Médecine et de Pharmacie

Sur le plan hospitalier, un vaste projet allait retenir l'attention de la Faculté pendant plusieurs décennies : la construction de l'hôpital Edouard-Herriot.

J. Courmont et E. Herriot, suite à leur décision de supprimer l'hôpital de la Charité, avaient prévu de construire un nouvel ensemble hospitalier sur le modèle allemand, celui de l'hôpital de Hambourg-Eppendorf, c'est-à-dire selon un plan pavillonnaire permettant d'éviter la dispersion des maladies infectieuses.



Hôpital de Hambourg-Eppendorf en 1910

Les plans, proposés dans cet esprit par l'architecte Tony Garnier, furent approuvés en 1911 et la première pierre fut posée en 1913. Mais la guerre arriva et la construction fut fortement ralentie, faute de bras. Il faudra attendre la fin de la guerre pour que les travaux repartent sérieusement, en 1919.

L'inflation était au rendez-vous : le budget de construction passera de 13 millions de francs-or à 206 millions, avec des rectifications de plans au cours de la construction, ce qui posa des problèmes de financement à la municipalité lyonnaise qui fit appel au département.

De son côté, le doyen de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie réunit régulièrement les hospitaliers avec Tony Garnier pour suivre les travaux et les aménagements.

Et le département "Pharmacie" au milieu de ces travaux ? Il avait été un peu oublié !



L'Hôpital Edouard-Herriot, dans les années 30

Aussi, les pharmaciens des hôpitaux se réunirent-ils de leur côté et proposèrent que Marc Chambon soit affecté à ce nouveau site hospitalier. Ce dernier accepta et, dès lors,

travaillera de concert avec Tony Garnier.

La guerre montra que la médecine et la pharmacie étaient les parents pauvres, en particulier dans le domaine de la stérilisation où un gros effort devait être fourni.

Fut alors prévue la stérilisation des pansements et des solutés injectables, ces derniers fabriqués sur place. C'est ainsi qu'une grande partie du sous-sol de la pharmacie sera réservée aux autoclaves de stérilisation, lesquels seront, d'ailleurs, très sollicités pendant la seconde guerre mondiale.

Quant à la biologie, si elle n'était pas très développée en France à cette époque, en revanche, aux USA, des laboratoires avaient déjà été mis en place pour des analyses de routine.



La pharmacie et le laboratoire de l'Hôpital Edouard-Herriot

Aussi, dans les nouveaux plans, Tony Garnier en tint-il compte, ce qui permettra au laboratoire de l'hôpital Edouard-Herriot de fonctionner pendant de nombreuses années.

Marc Chambon fut donc, en 1933, le premier pharmacien-chef de l'hôpital Edouard-Herriot.

La seconde guerre mondiale le verra mobilisé dans la 14^e région militaire, affecté en tant que pharmacien capitaine à l'hôpital Desgenettes, le 24 mai 1940, dans le service de l'Inspection Z, celle des gaz de combat,

N° de la Carte B.46
 NOM: Chambon
 PRÉNOMS: Marie-Antoine P. Marc
 GRADE: Capitaine-Pharmacien
 SERVICE: Inspection Z. Régionale de la 14^e Région

ITINÉRAIRE (1) sur lequel la carte est valable: Territoire de la 14^e Région
 Mode de locomotion auto personnelle et tous genres de locomotion
 A Lyon - 12 octobre 1939
 Signature de l'autorité qui délivre la carte: *[Signature]*
 Le Capitaine
 Chef du B.C.

Numéro de la carte d'identité (ou de l'attestation d'identité) (1): 992
 ou Numéro matricule (2):
 Signature: *[Signature]*

(1) Pour les Officiers.
 (2) Pour les militaires non Officiers.

(1) Ouverture à l'ins-titut duquel la date est valable.



Carte d'autorisation de circulation en auto personnelle et tous genres de locomotion, en octobre 1939

possesseur d'une carte de circulation permanente, y compris pendant les alertes !

Le service de santé des armées avait mis en place dans chaque corps d'armée, mais à l'arrière du front, une inspection et un laboratoire « Z » concernant les gaz de combat

et la médecine légale.

Pour en revenir à cette période peu glorieuse de notre histoire, l'armistice fut signé le 22 juin 1940 et Marc Chambon fut démobilisé le 30 juillet 1940. Il continuera, en tant que réserviste, à suivre les formations militaires, ce qui lui confèrera le grade final de lieutenant-colonel.

Pour la petite histoire, des bouteilles de gaz, datant de cette époque, contenant de l'Ypérite (gaz moutarde ou sulfure de dichlorodéthyle) et du phosgène (dichlorure de carbonyle) seront retrouvées plus d'un demi-siècle plus tard, dans le laboratoire de toxicologie de la Faculté !





En 1934

Je les ferai évacuer par des services spécialisés, avant de partir en retraite.

A l'hôpital Edouard-Herriot, la pénurie de médicaments et de pansements se fit sentir dès fin 1940. Si, pour les médicaments classiques, il y a des stocks d'aspirine et d'antiseptiques, qui sont les produits de base, il faut distribuer les autres au compte-goutte.

Cependant, l'année 1941 se passa encore assez bien car les sœurs hospitalières avaient prévu le risque de pénurie et avaient fait des stocks.

Les années suivantes furent très difficiles, car l'armée allemande était prioritaire du fait qu'elle occupait notre pays et se battait sur plusieurs fronts avec des blessés à soigner un peu partout.

Si pour les solutés injectables à base de glucose et de chlorure de sodium il n'y avait pas de problèmes majeurs, pour les pansements, en revanche, la pénurie se fit rapidement sentir. Mon père prit le risque de récupérer les pansements déjà utilisés par les patients, de les nettoyer à la soude à 1%, de les désinfecter à l'eau de Javel et enfin de les stériliser dans ses autoclaves.

Vu la prolongation de la guerre, il améliora la chaîne de récupération et décida d'envoyer la gaze "nettoyée" chez Larochette-Mulsant et Cie, fabricant de pansements à Villefranche-sur-Saône, lequel, à partir de fibres de coton déjà utilisées, procurait en retour un produit tout à fait acceptable.

Le latex des pansements était enlevé avec du sulfure de carbone, solvant efficace mais très explosif ! Un flacon transporté dans un chariot sur roulettes en caoutchouc avait même explosé dans les sous-sols de l'hôpital. Le service technique de l'hôpital remplacera rapidement les anciennes roues en ébonite, matériau non conducteur de l'électricité statique, par de très bruyantes roulettes en métal dont on se plaignait auparavant mais qui avaient l'avantage de la sécurité car conduisant l'électricité statique.

En mai 1944, les troupes alliées progressèrent en Italie et l'opération, alors secrète, de débarquement en Normandie (nom de code Overlord) était déjà très engagée. Pour cela il fallait détruire au maximum les installations ferroviaires, pour limiter le déplacement des troupes allemandes.

Une vaste opération fut prévue pour le 26 mai, et quatre villes furent particulièrement visées, Chambéry, Grenoble, Saint-Etienne et Lyon. 700 bombardiers US, partant de Bari, au sud de l'Italie, y participeront.

Habituellement, Radio-Londres prévenait de l'imminence des bombardements en envoyant un message codé « *Grégoire, nous irons te voir ce soir* », ce qui permettait à la population de se mettre à l'abri dans les caves. Or, ce jour-là, aucun message ! Cela venait sans doute du fait que la R.A.F ne participait pas cette fois-là à l'attaque, ce qu'elle faisait principalement de nuit.



Immeubles effondrés par le bombardement du 26 mai 1944, à l'angle des rues Chevreul et Pasteur, ceux de l'ancien Institut Bactériologique de Lyon et le Dispensaire antituberculeux

L'US Air Force, craignant la Flak (DCA allemande), ses avions allèrent bombarder, de jour mais depuis une altitude de 3000 et 4000 mètres. En pratique, la défense allemande était déjà affaiblie et la grande majorité des avions reviendra intacte sur sa base italienne. Ce vendredi 26 mai à 9h40, la défense passive française reçut un message d'une base située vers Albertville, annonçant un vol important d'avions bombardiers se dirigeant vers le nord. Tout le monde se

précipita vers les abris, puis comme rien ne se passait, les gens refirent surface.

Mais à ce moment-là, à 10h40, les premiers avions apparurent dans le ciel de Lyon et lâchèrent 1.500 bombes de 250 et 500 kg (soit 247 tonnes), en plusieurs vagues, pratiquant le *carpet bombing*. Ces bombes étaient soit de type explosif ou incendiaire car contenant du phosphore, soit de type à retardement, pouvant exploser jusqu'à 15 jours après. Cette situation apocalyptique dura 25 minutes.

En pratique, les bombes n'atteignirent que 10 % de leurs cibles, le reste des destructions concernant quelques usines, mais surtout des immeubles, notamment le quartier de l'avenue Berthelot.

En quelques minutes dans le 7^e arrondissement, le bombardement fit 717 morts et 1.129 blessés et surtout 25.000 sinistrés.



En 1943

Ce jour-là, j'ai vu, de ma fenêtre, les bombes tomber sans savoir que mon père se trouvait dans le quartier Jean Macé. Il avait rendez-vous avec le Pr Rochaix et le Dr Simon à l'Institut Bactériologique, rue Pasteur (par la suite, cet institut reçut le nom d'Institut Pasteur de Lyon). Lorsque la sirène d'alarme retentit, le Pr Rochaix enjoignit ses collègues de descendre rapidement dans les abris, leur conseillant d'aller dans les sous-sols de l'École de Chimie, qui était à côté, dont les abris paraissaient plus solides que ceux de l'Institut. Lui-même et le Dr Simon assurèrent qu'ils allaient, eux aussi, y descendre, incessamment. Marc Chambon, avec un de ses collègues, eut juste le temps d'atteindre l'École de Chimie, qu'il connaissait bien pour y avoir été thésard, lorsqu'une bombe tomba dessus. L'école ne résista pas et s'écroula. Dès la fin du bombardement, une armée de sauveteurs, pompiers, secouristes, mineurs de St-Etienne et de Sain-Bel, scouts, bénévoles en tout genre, intervinrent dans le quartier.

Par chance, vers 16 heures, des sauveteurs extirpèrent Marc Chambon des décombres : il n'était pas blessé mais avait des contusions, les vêtements déchirés et le visage tout noirci par les suies de l'incendie. Ce sauvetage fut remarquable, alors que les moyens techniques étaient des plus restreints.

Marc Chambon fut sans doute très choqué mais voulut rassurer sa famille et rentra chez lui, rue de la Charité, à pied, faute de taxi. Mais il avait perdu ses clés dans l'explosion et, contrairement à son habitude, sonna à la porte de son propre appartement. Son épouse ne lui ouvrit pas immédiatement, car elle pensait que c'était un inconnu, avant de le reconnaître finalement à sa voix. En fait, elle ignorait que, ce matin-là, il avait rendez-vous dans le quartier Jean-Macé et par conséquent, elle n'était pas inquiète outre-mesure.

Marc Chambon apprendra, par la suite, que ses collègues de l'Institut Bactériologique dont le professeur Rochaix et le docteur Simon étaient morts, transpercés par les éclats de verre dus à l'explosion des vitres. Ce dernier venait de se marier et son épouse attendait un enfant. Presque 50 ans plus tard, à l'occasion de la soutenance d'une thèse par l'une de mes étudiantes, une dame se présenta et me dit qu'elle était la grand-mère de l'étudiante, et me demanda si elle pouvait me poser une question.

Ayant répondu par l'affirmative, elle me demanda : « *Est-ce que vous êtes le fils de Marc ?* », ce que je confirmais aussitôt. Devant mon air intrigué, elle ajouta « *Je m'appelle madame Simon. Est-ce que ce nom vous rappelle quelque chose* » ?

Vu l'âge de cette personne, je pensais que c'était peut-être une



Pulvérisation du DDT sur une femme napolitaine par un soldat américain en 1943

coïncidence, mais je lui répondis « *Institut Bactériologique 1944 ?* ». Elle acquiesça en soufflant un « *OUI, et voici ma fille que j'attendais en 1944 et qui est maintenant la mère de votre thésarde* »

Ce fut un moment très émouvant, et nous n'avons rien dit de plus, laissant chacun à ses souvenirs !

En 1944, le Pr Morel partit en retraite et Marc Chambon lui succéda ; outre

les enseignements de chimie organique et toxicologie, il récupéra les enseignements de chimie générale et minérale.

En 1945, arrivèrent à l'hôpital des rescapés des camps de concentration ou de prisonniers, dans un état de santé déplorable, couverts de puces, de poux et de punaises, sans compter la gale !

En Europe et en France notamment, on ne connaissait pas les nouveaux insecticides développés aux USA, comme le DDT (DichloroDiphénylTrichloréthane). Cependant, les services sanitaires US en distribuèrent largement dans de grands sacs de 50 kg environ, afin d'éradiquer toute cette vermine.

Le mode d'emploi ? On prenait la poudre et on en remplissait des espèces de soufflets, soit mécaniques, (du genre de ceux que l'on utilise pour attiser les flammes d'un foyer) soit électriques, et on « pulvérisait le patient » qui devait attendre pendant 2 heures avant de pouvoir se laver.

La quantité pulvérisée et reçue individuellement était probablement de l'ordre d'une dizaine de grammes, loin des microgrammes « pourchassés » par nos écologistes actuels.

D'après ce que l'on savait, et vu qu'il s'agissait d'une seule dose administrée, la toxicité s'avérait très faible. En revanche, l'efficacité était remarquable !

En 1945, l'industrie du médicament essaya de repartir, car le pillage et les destructions avaient vidé le pays. Marc Chambon eut une activité

d'expert en médicament, dans la constitution des rapports d'expertise pour les A.M.M, et travaillait pour son frère André Chambon qui avait un laboratoire pharmaceutique à Périgueux. Il allait être sollicité dans une expérience très enrichissante sur le plan scientifique.

En 1948, une religieuse missionnaire, la sœur mariste Marie-Suzanne, prit contact avec lui. Elle travaillait dans une léproserie des îles Fidji, où elle utilisait l'huile de chaulmoogra dans le traitement de la lèpre cutanée.

Elle était envoyée par le Pr Jean Gaté, dermatologue réputé, qui avait une consultation pour les lépreux à l'hôpital de l'Antiquaille.

Cette thérapeutique par l'huile de chaulmoogra n'était pas nouvelle mais, administrée par voie externe, ou par voie I.M, l'huile présentait un gros problème car elle était très irritante. Elle était pourtant relativement bien supportée par les lépreux gravement atteints, car il y avait, chez eux, une perte de sensibilité, ce que l'on n'observait pas dans les premières phases de la contamination.

La sœur Marie-Suzanne avait interrogé le Pr Jean Gaté sur l'amélioration possible du traitement, mais à cette époque il n'y avait encore rien d'autre ou de mieux. A tout hasard, le Pr Gaté lui suggéra d'aller voir son ami Marc Chambon, en sa qualité de pharmacien et chimiste.

L'huile de chaulmoogra contient des acides gras cyclopenténiques (acides chaulmoogrique, hydnocarpique et gorlique) et leurs esters. Ils ont une terminaison cyclopenténique et leur chaîne grasse est saturée à l'exception de celle de l'acide gorlique qui présente une double liaison. L'huile contient également des lactones réputées irritantes.

Apparemment, aucun laboratoire ne s'était encore penché sur ce problème majeur d'effet indésirable et Marc Chambon pensa qu'il fallait d'abord éliminer ces lactones qui n'avaient pas de rôle thérapeutique par adsorption sur une argile, telle la terre à foulon. Techniquement, cela ne posa pas de problème majeur, mais qu'en serait-il de l'activité thérapeutique ensuite ?

Avec la participation de son fils Pierre, étudiant en pharmacie, il réussit, ensuite, à réduire la double liaison de l'acide gorlique et celle du cycle penténique par hydrogénation à chaud, en présence de nickel de Raney et d'hydrogène, dans une opération assez délicate et très dangereuse. Puis, après filtration, le produit obtenu fut mis en ampoule et stérilisé par tyndallisation.

Les premiers essais par application externe sur les patients montrèrent que le côté irritant de l'huile avait disparu. Les essais suivants,



Lors de son dernier cours
à la faculté de Pharmacie, en 1968

par administration I.M., prouvèrent que le produit était toujours aussi efficace.

Dès lors, ce fut l'engouement et la sœur Marie-Suzanne demanda qu'une fabrication industrielle se mette en place, car les besoins étaient immenses. Cela se fera à Périgueux, dans le laboratoire d'André Chambon.

Cependant, quelques années plus tard, les sulfones seront proposées pour le traitement de la lèpre et l'huile de chaulmoogra sera alors progressivement abandonnée !

Malgré tout, cela constitua une belle aventure !

Les USA allaient donner un coup de fouet à la recherche et à la fabrication de masse des médicaments. De nouveaux principes actifs apportés par les USA, telle la pénicilline, permirent de soigner des maladies contre lesquelles on était désarmés.

Cependant l'industrie pharmaceutique française avait hâte de se développer par elle-même. L'association des Fabricants de l'Industrie Pharmaceutique de Rhône-Alpes (AFIPRAL), créée en 1961 à l'initiative de Charles Mérieux, sollicita alors Marc Chambon pour créer à Lyon une formation universitaire d'où sortiraient les futurs cadres de l'industrie pharmaceutique.

Ce dernier fit une première demande au ministère de l'Éducation Nationale. On lui fit comprendre que l'Université de Paris devait délivrer le même enseignement et que la capitale devrait être servie en premier.

L'année suivante, il réitéra sa demande, mais cette fois-là, on lui expliqua que Montpellier était déjà sur les rangs avec son doyen, le professeur Etienne Canals. Il ne perdit pas courage et finalement, en 1962, l'Institut de Pharmacie Industrielle de Lyon (IPIL) fut créé, dont il sera le directeur pendant 6 ans, ayant le Pr André Cier comme adjoint.

L'heure de la retraite ayant largement sonné, et après une longue carrière universitaire, il quitta la Faculté en septembre 1968.

Il appréciait la lecture des livres d'histoire, en particulier ceux relatifs à la France et la musique classique.

Il eut comme activité sportive essentiellement la pratique de la bicyclette dès qu'il y fut invité par son patron le professeur Morel qui était, en la matière, un athlète assidu aux randonnées. Ce dernier montait en vélo très souvent de Lyon au col de Lautaret où un jardin botanique avait été créé par la Faculté de pharmacie de Grenoble.

Marc Chambon pouvait aller, en vélo et sans étape, de Lyon au Pont du Gard au prétexte d'aller prendre des photographies dont il était, en effet, opérateur et grand amateur. Pendant la guerre, il gagna Périgueux sur 500 km mais en trois jours. La pratique du vélo lui avait servi pendant la guerre où les restrictions obligeaient les citoyens à aller s'approvisionner à la campagne, dans la Dombes notamment, ne serait-ce qu'en vélo !

De son mariage il eut quatre enfants, dont un biologiste (médecin/pharmacien), puis un autre, enseignant à la faculté de Pharmacie et enfin un médecin spécialisé en gastroentérologie.

Quant à ses travaux de recherche, ceux-ci ont d'abord été l'objet de ses thèses de médecine (insuline) et de science (synthèse d'anesthésiques), puis de la contamination bactérienne des eaux du Rhône et des détergents, toujours dans le Rhône. Les détergents de synthèse étaient des substances inconnues avant 1950, et on s'aperçut qu'ils n'étaient pratiquement pas biodégradables, créant ici ou là des blocs de mousse très stables qui pouvaient gêner la navigation.



Il s'intéressa également au métabolisme de la morphine après administration sur le chien et travailla sur les mécanismes de conjugaison, qui étaient peu connus à l'époque. En 1943, il avait déjà cumulé 80 publications. Il continua ses travaux de recherche jusqu'à son départ de la Faculté.

Il reçut plusieurs décorations : la Croix de Guerre, une citation du 12 août 1918 à l'Ordre du Service de Santé de la 73^e division, en tant que *"brancardier plein de courage et de sang-froid, blessé en accomplissant son devoir sous le bombardement ennemi"*, la Légion d'Honneur (Officier), la médaille de Vermeil du Service de Santé Militaire, l'Ordre du Mérite (Commandeur) et les Palmes Académiques.

A la suite d'une chute en montagne, il décéda en 1983 à l'âge de 86 ans.

Souvenirs hospitaliers



Avec Jean Berthier en 1944



Avec Claude Quincy et Raymond Poulet
en 1961



Avec Claude Quincy et René Mallein
en 1958

Quelques souvenirs sur l'utilisation des animaux en biologie médicale



Fleury Meunier
concours 1946

« *Les cobayes les plus précieux meurent toujours le dimanche* »
Emile Brumpt

« *S'il fallait tenir compte des services rendus à la science,
la grenouille occuperait la première place* »
Claude Bernard



Souhaitant éliminer quelques archives inutiles, j'eus la surprise de trouver la trace d'une fourniture de grenouilles mâles expédiée de Sologne en 1961. Cette découverte raviva des souvenirs déjà lointains et me rappela combien nous devions aux seuls animaux l'obtention des résultats de quelques examens essentiels.

A cette époque les dosages hormonaux, enzymatiques, immunologiques et par fluorescence n'existaient pas encore et, au fil des années, les animaleries des laboratoires polyvalents durent héberger cobayes, lapines, souris, grenouilles et parfois poussins.



Ces réminiscences rappelleront peut-être aux plus anciens les contraintes de ces délicates manipulations, et seront pour nos jeunes et futurs confrères un nouvel exemple de l'ampleur des évolutions de notre profession.

A- Le diagnostic précoce de la grossesse

Dès l'après-guerre, jusqu'à la promulgation de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, la simple demande de cette recherche était très encadrée car l'avortement était un crime et les « faiseuses d'anges » encouraient de lourdes peines !

Nous devions tenir à jour un registre paginé, paraphé par le commissaire de police, sur lequel devaient figurer la copie de l'ordonnance, le nom du médecin prescripteur, le nom et l'adresse de la patiente, la date et le résultat de l'examen qui ne devait être remis qu'au médecin si l'intéressée était mineure.

Dans certaines circonstances le diagnostic devait être précoce. L'échographie était encore inconnue et le diagnostic clinique n'étant probant qu'au premier mois d'évolution.

La seule méthode fiable à partir du dixième jour d'aménorrhée était la provocation de l'ovulation sur la lapine vierge, avant le test de l'émission de spermatozoïdes par des grenouilles mâles.

1- La provocation de l'ovulation sur la lapine vierge

A- Comment se procurer des lapines vierges ?

Étant donné la fécondité des lapins et la précocité des accouplements en élevage, il fallait isoler très tôt les jeunes lapines. L'identification néonatale du sexe est difficile chez les lapins et il fut nécessaire d'organiser à la campagne un élevage chez un agriculteur compétent dans ce contrôle.



B- Vérification préalable

Il fallait donc s'assurer que l'ovaire de l'animal était blanc nacré, sans follicule noirâtre. Après anesthésie à l'éther et rasage ventral, on ouvrait l'abdomen, en deux plans, puis, contrôle satisfaisant on recousait de même avec des chutes de catgut de salles d'opération.

Après friction au xylol, la veine de l'oreille se dilatait et l'on injectait l'urine ou sérum. La lapine était remise en cage isolée et identifiée.

C- Lecture du résultat

Après 48 heures, nouvelles anesthésie et laparotomie. La lecture était facile, la positivité était évidente si l'ovaire présentait des follicules noirâtres. La négativité se révélait par un ovaire inchangé.

Les cas douteux étaient rares et souvent dus à une demande de diagnostic trop précoce.

On recousait en deux plans et la lapine était remise en cage, isolée pendant 2 mois, avant le prochain test. La cicatrisation était en général rapide. La précocité de la réponse permettait par exemple de confirmer une grossesse extra utérine avec l'urgence nécessaire en de tels cas.

Lorsque le médecin s'interrogeait sur l'éventualité d'une dégénérescence molaire, il fallait utiliser trois lapines pour mettre en évidence, les taux très élevés de prolans.

2- L'émission de spermatozoïdes par des grenouilles mâles :

nouveau test apparu au début des années soixante

- Il mit fin aux malheurs des lapines.
- Il ne blessait pas l'animal
- Il était facile à mettre en œuvre
- Ses résultats étaient obtenus en quelques heures
- Il permettait d'évaluer les taux de gonadotrophines chorioniques si nécessaire.



Spermatozoïdes de grenouille

A- On identifiait facilement les grenouilles mâles grâce aux pelotes copulatrices des pattes antérieures.



Pelote copulatrice de la grenouille mâle

B- La technique

Après vérification du sexe, à l'aide d'une pipette Pasteur dont l'extrémité a été adoucie à la flamme pour ne pas blesser l'animal, on prélève quelques gouttes du contenu du cloaque pour vérifier au microscope l'absence de spermatozoïdes, sorte de petits bâtonnets très mobiles. On injecte alors sous la peau du dos de la grenouille environ 1ml d'urine ou de sérum et on isole l'animal dans un récipient identifié.

Deux heures après, on prélève à nouveau quelques gouttes dans le cloaque. Les cas positifs révèlent une émission, en général abondante, de spermatozoïdes.

L'animal POSITIF est alors isolé dans le bac des positifs en attente d'une nouvelle utilisation après deux semaines. Si le résultat est NEGATIF, il est prudent de vérifier cette négativité par une seconde ponction du cloaque à la 4^e heure.



Nous conservions nos grenouilles dans des caisses spéciales grillagées, comportant un bac d'eau en métal avec robinet extérieur pour renouvellement quotidien et une plage sèche, inclinée, nécessaire pour ces batraciens. Leur nourriture était assurée par des produits destinés aux aquariums.

B- UTILISATION DES COBAYES

Le recours aux cobayes nécessitait souvent la mort de l'animal et nous avons créé un élevage chez un agriculteur voisin.

Cet animal était utilisé dans plusieurs circonstances.

1- Comme source de **complément**, protéine spécifique indispensable pour toute réaction antigène



/anticorps.

A cette époque, un test de sérologie syphilitique était demandé systématiquement aux futurs conjoints. La guerre et les brassages de populations avaient favorisé l'expansion des maladies vénériennes.

Le dépistage était alors pratiqué selon une méthode de **dévi**ation du **complément**, telle que la technique de CALMETTE-MASSOL ou similaire dans laquelle une seule dose de complément était mise en présence de deux réactions possibles, le sérum du patient ayant priorité sur la réaction spécifique de lecture.

La conservation du complément étant de courte durée, sa source la plus utilisée était le sang de cobaye que l'on obtenait très facilement par ponction cardiaque. Le geste était assez simple. L'animal le supportait bien et il n'en mourait pratiquement jamais.

2- Les inoculations

Elles étaient utilisées

1- Pour vérifier la nature pathogène des germes **acido-alcool**o résistants suspects décelés à l'examen direct sur lames.

2- Confirmer la fin de contagiosité des malades traités à la *streptomycine*, découverte en 1943 aux U S et qui n'avait franchi l'Atlantique qu'en 1950.

3- Exceptionnellement pour vérifier l'identité du **bacille de LOEFFLER** qui engendre, en 48 heures, des hémorragies diffuses chez le cobaye.



Bacille de Koch



Bacille de Loeffler

Cas de la recherche de bacilles de Koch

LA METHODE

Par prudence nous inoculons toujours deux cobayes, par injection intra abdominale du mélange homogénéisé de plusieurs expectorations ou produits d'un tubage gastrique matinal.



Réunis en une même cage, les deux animaux étaient alimentés pendant deux mois. Passé ce délai, et avec les précautions d'usage, ils recevaient un choc électrique léthal et étaient autopsiés.

DANS LES CAS POSITIFS

On découvrait de multiples ganglions parfois fistulisés et dans lesquels une ponction à l'aiguille, étalée et examinée au microscope révélait la présence de bacilles de KOCH.

Les dépouilles étaient immergées pendant deux semaines dans une solution concentrée d'hypochlorite avant élimination. La plaque d'autopsie, les gants et le matériel étaient autoclavés après lavage répétés à l'eau de Javel.



Docteur en lettres, inoculant le virus de la lecture à un cobaye.

Un docteur es Lettres
inoculant le virus de la
lecture à un cobaye

C- UTILISATION DES POUSSINS ET DES SOURIS

LES POUSSINS

Les anticorps de la rubéole étaient alors décelés par une réaction d'inhibition d'hémagglutination nécessitant des globules rouges de poussin, qu'à notre grande tristesse, il fallait sacrifier.



LES SOURIS



Nous avons réussi à nous procurer une souche de toxoplasmes que nous inoculions tous les trois jours à trois souris. Ils se multipliaient dans le liquide péritonéal.

Après étalement sur lames, nous pouvions faire une recherche par immuno- fluorescence.

EN CONCLUSION

Heureusement, pour nos lapines, cobayes, grenouilles, poussins et souris, des réactifs spécifiques apparurent assez rapidement sur le marché et, à notre grand soulagement, signèrent la fin de nos contraintes animalières dont nous n'avions jamais accepté les cruelles mais irremplaçables nécessités à cette époque !



EVOLUTION DE LA BIOLOGIE MEDICALE PRIVEE DE 1944 A 1980

Fleury Meunier
Concours 1946



L'histoire des « analyses médicales » débuta avec les premiers dosages chimiques et quelques recherches bactériologiques. Tout naturellement ces travaux furent confiés à ceux qui en avaient

le goût et qui avaient reçu une formation appropriée, c'est à dire à des **pharmaciens**.

La biologie bénéficia rapidement des progrès considérables de chacune des sciences appliquées auxquelles elle emprunta de nouveaux et puissants moyens. Prolongeant et précisant les connaissances de la médecine, elle devint précieuse pour le clinicien qui s'en remit de plus en plus souvent, et pour une part de sa décision, à l'homme de laboratoire.

La paix revenue, et après 4 années d'hibernation scientifique, l'Europe va renouveler de fructueux contacts internationaux et bénéficiera des multiples et importants progrès acquis dans les laboratoires des pays libres et dans la médecine de guerre.

Des internes lauréats des concours de 1946 avaient été, pendant 3 ans, témoins de l'apparition de nouveaux examens et en avaient acquis la maîtrise.

Il était évident que nous nous trouvions au début d'une évolution considérable de la diversité et des dimensions d'une nouvelle biologie ce qui fut confirmé pendant les trois décennies suivantes par la création de nombreux laboratoires.

A- EXERCICE DE LA BIOLOGIE EN 1946 :

1^{er} Nombre de laboratoires

A cette époque il existait en France 5000 laboratoires enregistrés. 2000 étaient exclusifs de tout autre activité. Ils étaient dirigés soit personnellement soit en coopération médecins et pharmaciens biologistes.

3000 étaient annexés à une officine pharmaceutique et leurs niveaux d'activité étaient très inégaux, les plus importants étant souvent dirigés par d'anciens internes.

2^e Statut Légal

Ils étaient dépendants de la loi de 1939 sur la famille, complétée en 1946 de dispositions relatives aux locaux et à une inspection de conformité.

3^e Diplômes exigés à cette époque

A la différence des spécialisations médicales garanties par des certificats nécessitant plusieurs années d'études supérieures, à cette époque, tout médecin, pharmacien ou vétérinaire peut ouvrir un laboratoire de biologie. Ses titres universitaires ou hospitaliers ne sont en aucune manière valorisés.

S'il désirait pratiquer le diagnostic de la grossesse ou la recherche de la syphilis, le seul diplôme obligatoire était celui de **sérologie**.

L'ouverture d'un laboratoire dépend seulement d'une inscription de conformité, rarement réalisée dans des conditions techniques satisfaisantes.



Aucun contrôle sérieux et régulier n'était prévu en cours d'exercice, le corps des inspecteurs spécialisés en biologie étant pratiquement

inexistant.

Les litiges ne pouvaient être portés devant aucune instance disciplinaire spécifiquement biologique.

Contrairement aux règles en vigueur pour l'officine aucun texte n'exigeait que le biologiste soit propriétaire de son laboratoire.

Autre conséquence de la législation de 1946 : les actes de biologie n'étaient **pas des « Actes professionnels »** mais des « Prestations de service », ne dépendant donc pas d'un régime conventionnel mais du seul bon vouloir du Ministères des Finances.

4^e Dépendance de l'Ordre des Pharmaciens :

La section G n'existait pas encore et les biologistes pharmaciens étaient regroupés dans une **section polyvalente, la section D**. Ils se trouvaient en compagnie des pharmaciens hospitaliers, des pharmaciens salariés des chefs de laboratoires mutualistes etc...



5^e Rapports des Pharmaciens biologistes avec leurs Confrères officinaux

Les Biologistes étaient obligés de consentir aux pharmaciens transmetteurs une **remise en pourcentage du montant** de leurs honoraires d'analyses.

6^e L'exclusivité d'exercice

Elle n'existait pas que dans les villes et nous verrons plus loin l'exposé des difficultés rencontrées pour l'imposer à la demande des autorités.

7^e Les prélèvements

Jusqu'en 1963 les pharmaciens **n'eurent pas le droit de faire des prises de sang** et tous autres prélèvements.

8^e Le contrôle de qualité n'existait pas.

9^e La nomenclature des actes de biologie n'existait pas.

10^e Le code de déontologie n'existait pas.

11^e **Aucune formation** post universitaire n'était organisée. L'évolution et les apports scientifique constants depuis 1946, ainsi que l'intégration de plus en plus évidente de la biologie à la médecine, laissaient prévoir sa rapide extension.

Il fallait donc créer en urgence un cadre légal, professionnel et déontologique pour accompagner ce développement et l'organiser.

C'était un peu le début d'une sorte de « **guerre d'indépendance** ».

B- REFORMES ESPEREES

1- Le nouveau biologiste devra avoir une formation **pluridisciplinaire** et des diplômes et certificats adaptés à la diversité croissante des examens.

2- Revoir rapidement les structures légales de l'exercice de la biologie et préconiser la promulgation **d'une** loi fondatrice et évolutive après abolition des vétustés de la loi de 1946.

3- Tout faire pour que nos successeurs trouvent une profession enfin adulte caractérisée par un exercice **libéral, individuel**, basé sur une qualité de contrôle et une responsabilité personnelle.

4- Obtenir une admission de plein droit dans la liste des **spécialités médicales**.

Certes nous nous attendions à ce que l'accession à la modernité biologique ait une adolescence difficile, mais nous ne pouvions imaginer qu'il faudrait trente années pour que son émancipation nous apporte enfin un nouveau statut, loin des structures périmées, des privilèges anormaux et des pesanteurs administratives. Cette bataille fut riche en déceptions, reculs et demi-victoires.

Ce sera **enfin la loi de 1975**, pierre angulaire de toutes les évolutions d'un exercice personnel.



C- REFORMES OBTENUES



L'EXCLUSIVITE D'EXERCICE

Madame Veil, ministre de la Santé, accepta de nous aider mais exigea qu'avant toute négociation avec ses services et ceux de la Sécurité Sociale, les biologistes présentent un projet où leur **indépendance** soit affirmée et où leur exercice devrait **exclure** toute autre activité.

La mise en chantier de la loi de 1975 et la conclusion d'une convention ne pouvaient être envisagées si cette obligation n'était pas respectée.

Cette disposition correspond exactement à l'**obligation** faite à nos collègues médecins biologistes qualifiés, de n'exercer **que la biologie** à l'exception de toute médecine de soins. Elle est nécessaire car il n'est pas concevable qu'un biologiste puisse assumer ses responsabilités sans consacrer le meilleur de son temps au laboratoire.

Cette exigence ministérielle obligeait donc les pharmaciens d'officine qui avaient créé un laboratoire adjacent à cesser cette activité, si un **laboratoire exclusif** s'installait dans la même commune.

Cette disposition fut évidemment assez mal accueillie par nos confrères, à exercice mixte, qui estimaient à bon droit que l'État, en les condamnant, leur faisait payer l'indépendance et l'exclusivité de leurs futurs concurrents.

De plus ceci les dévalorisait aux yeux de leur clientèle.

Leur activité analytique était essentiellement rurale et variait de quelques examens jusqu'à une certaine polyvalence.

Ils rendaient de réels services de proximité dans des bourgs où il n'y avait pas de laboratoire exclusif. Leur existence était indispensable pour répondre aux urgences et exécuter dans les meilleures conditions les examens ne supportant pas de longs délais de transmission et les analyses les plus courantes.

Ils répondaient donc à un « besoin **géographique** ».

Toute mesure de fermeture immédiate était évidemment exclue, mais il fallait d'abord que les trois principaux syndicats de biologistes s'entendent sur une solution acceptable.

La section G **n'existant pas** avant la loi de 1975, ils n'avaient donc pas de secours ordinal. Or cette loi de 1975 va entraîner la disparition de ces laboratoires au plus tard le 15 juillet 1983 en raison de l'interdiction de cumuler laboratoire et officine.

Ces laboratoires ne seront maintenus que sur autorisation spéciale et précaire du Ministre après avis de la Commission Nationale de Biologie. La précarité de cette autorisation est difficile et pénible à supporter pour les Directeurs des petits laboratoires, occupant quelques salariés dont le travail devient de ce fait précaire, et



devant rester correctement équipés s'ils veulent continuer à remplir leur rôle pendant ce régime transitoire.

En 1981, sur 3000 laboratoires mixtes, 1214 **pratiquaient encore le double exercice** jusqu'à la date butoir de 1983.

LA SUPPRESSION DE LA REMISE DE 30% AUX PHARMACIENS TRANSMETTEURS



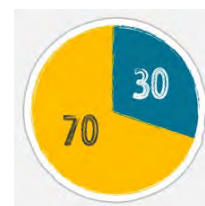
Jusqu'aux années soixante, un usage approuvé par les différentes instances constituant la section D de l'Ordre des Pharmaciens, impliquait que tout examen transmis à un laboratoire d'analyses par un pharmacien d'officine oblige ce laboratoire destinataire à consentir au transmetteur **une remise de 30% sur ses honoraires**.

On peut regretter que la biologie ait été parfois freinée dans son évolution pas ceux-là mêmes pour lesquels elle devait être un espoir.

C'est ainsi que l'Ordre des Pharmaciens Section D a cru devoir maintenir pendant de longues années des relations de dépendance financière entre porteurs d'un même diplôme, pratiques ayant engendré de funestes habitudes dont les séquelles demeuraient.

Ces pharmaciens exerçant en milieu rural facilitaient l'acheminement des analyses vers le laboratoire polyvalent le plus proche.

Ils pouvaient fournir les flacons stériles que le laboratoire mettait en dépôt chez eux, tenir compte de l'urgence, donner quelques conseils de recueil de l'échantillon. La plupart du temps, le laboratoire destinataire ramassait les analyses dans les pharmacies et le transmetteur n'avait donc pas de frais d'envoi.



Celui-ci recevait les résultats en même temps qu'ils parvenaient directement aux médecins. Il percevait les honoraires du biologiste et lui rétrocédait mensuellement, **amputés d'une remise de 30% !**



Le malade n'avait donc pas le libre choix du laboratoire.

Il arrivait même qu'en ville, un simple tampon sur une ordonnance mixte de médicaments et d'analyses, implique cette remise...

Une **telle dîme** n'était plus acceptable pour une profession libérale aspirant très légitimement à son indépendance. Le principe même d'une telle contribution était apparenté à de la **dichotomie**, pratique condamnée par le code de déontologie médicale.

Ce système avait d'ailleurs engendré quelques tentations et complicités, ainsi que des frictions de concurrence regrettables.

Les syndicats de biologistes s'étaient unis pour solliciter la **suppression** officielle de telles pratiques.

Nous pouvions, certes, comprendre que ces confrères, **forts de l'autorisation de la section D**, soient réticents à toute modification, mais d'autre part, le développement de la biologie était



en plein essor et nos collègues nouvellement installés devaient faire face à des investissements incompatibles avec de telles exigences financières.

Après plusieurs années, rien n'avait évolué. Il nous fallut **l'intervention** discrète d'un Sénateur, proche de l'Élysée, pour débloquer cette situation car le maintien de cette remise donnait des arguments à la Sécurité Sociale pour refuser toute augmentation de la lettre B et réveillait les exigences des Mutuelles.



Nos propositions étaient les suivantes :

- Demander aux médecins de toujours prescrire les examens de laboratoire sur une ordonnance **distincte** de celle des médicaments.
- Trouver une formule tenant compte de l'intervention du Pharmacien d'officine quand elle était effective. Dans l'absolu, comme il s'agissait d'un service rendu **au malade**, il aurait été légitime que le pharmacien demande à son client d'honorer cette aide et de lui rembourser ces frais d'envoi.

Dans un but de conciliation et pour ne pas bloquer la négociation, le ministère de la santé et l'ordre section D proposèrent un **honoraire fixe** à définir.

Mais nos confrères officinaux ne l'entendirent pas de cette oreille et s'opposèrent vigoureusement à cette modification.

Cette décision étant devenue officielle, les Biologistes l'appliquèrent aussitôt et subirent des pressions « confraternelles » pour que le pourcentage soit maintenu. Certains d'entre eux mirent à exécution à Grenoble la menace de création d'un laboratoire financé par les seuls pharmaciens.

Il n'eut qu'une existence éphémère.

Un confrère officinal **porta plainte** contre notre association des Biologistes Drôme Ardèche pour un soi-disant « délit d'entente ». Ceci motiva le déplacement à Paris de l'un de nous convoqué par la commission des ententes illégales dans l'industrie et le commerce international. Notre bonne foi fut admise sans difficultés.

Finalement tout s'apaisa avec l'apparition du tiers payant qui raréfia l'intervention du transmetteur ; et aussi par l'installation de nombreux nouveaux biologistes, peu à peu dans les bourgs, donc plus accessibles directement pour les malades.

Ces deux obstacles : exclusivité d'examen et suppression des remises, n'avaient été franchis qu'au prix de longues et laborieuses négociations.

Cinq années d'évolution sur d'autres rubriques furent ainsi perdues.



LES PRELEVEMENTS



Quant aux relations entre les biologistes pharmaciens et les instances médicales, elles furent, dans le passé, très agitées. Le problème des prélèvements resta longtemps une « **pomme de discorde** ». Ce n'est qu'en 1963 que les pharmaciens eurent enfin **le droit** de pratiquer des prises de sang.

Pendant 13 ans, ils n'avaient eu d'autres ressources que de s'attacher les services d'infirmières salariées ou libérales, ou d'enfreindre la loi à leurs risques et périls.

C'est grâce à l'intervention d'un confrère bien en cour à l'Académie de Médecine où il obtint un vœu favorable de celle-ci, qui avait été sensible au fait que l'exactitude des résultats des tests de coagulation était étroitement dépendante de la qualité de la ponction veineuse et qu'il est primordial pour le biologiste de ne pas prendre une responsabilité pour un acte qu'il n'aurait pas totalement maîtrisé.

Cette **autorisation de 1963** était conditionnée par la réussite à un examen en milieu hospitalier. Puis cette autorisation fut étendue à d'autres prélèvements (sondage chez la femme, tubage gastrique, téguments et phanères accessibles)

Rendons cette justice à nos amis médecins biologistes, que nos différends se situèrent plus souvent au niveau des principes qu'à celui des intérêts.

Ainsi le bon sens triomphait enfin d'une certaine véhémence et toute rivalité était devenue anachronique puisque, la loi de 1975 allait en faire en 2010 des **compagnons d'études** pour l'internat qualifiant ouvert aux deux diplômes.



LE CONTROLE DE QUALITE

Dès l'après-guerre, les nombreuses créations de laboratoires par des biologistes médecins ou pharmaciens émanant de diverses facultés ou hôpitaux, entraînèrent inévitablement une grande diversité des techniques analytiques dont les valeurs normales et pathologiques étaient **dissemblables** d'un laboratoire à l'autre. Évidemment ceci ne changeait en rien l'interprétation médicales des résultats.

Mais le ministère de la Santé et la Sécurité Sociale, soucieux de faciliter les contrôles par les inspecteurs spécialisés exigèrent, pour accepter la Convention en cours d'élaboration, que les valeurs chiffrées et, par voie de conséquence les techniques, soient **identiques** pour toute la France et indiquent les mêmes fourchettes de normalité.



En avril 1963 on relevait déjà la critique suivante émanant du Gouvernement.

« Le développement sans contrôle des laboratoires d'analyses médicales fait que les malades n'ont pas toutes les garanties quant à la valeur des résultats communiqués ».

Jamais un jugement **aussi sévère qu'injuste** n'avait été porté sur une spécialité médicale et l'Assemblée Nationale ne pouvait donc pas méconnaître la gravité d'une situation évoquée d'une façon plus partisane qu'objective.

Cependant, conscients de la formation très inégale des biologistes, et surtout de ceux qui n'étaient pas passés par l'Internat, nous avons déjà spontanément instauré sur le plan local puis national un contrôle régulier de la valeur de leurs résultats pour lequel, à Lyon, nous étions des **précurseurs**.

En 1973 l'État prit cette formation à sa charge et instaura pour tout biologiste



l'obligation de soumettre périodiquement le résultat de ses travaux à **un contrôle de qualité**.

Au-delà de trois discordances, le préfet, alerté par la DASS, pouvait alors prendre une sanction allant jusqu'à la fermeture temporaire du laboratoire, et ceci sans passer par le Conseil de l'Ordre !

Les laboratoires hospitaliers, analysant par isotopie des échantillons dont les résultats pouvaient être obtenus par immunoenzymologie dans des laboratoires privés, ne sont soumis à aucun contrôle de qualité !!

LE CODE DE DEONTOLOGIE

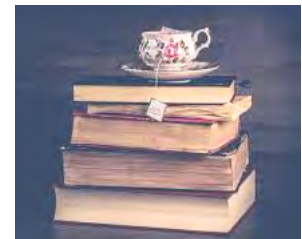


La loi de 1946, complétée en 1948, n'avait pas été suivie de l'édition **d'un code de déontologie** pour les Biologistes. Ce n'est qu'en 1986, postérieurement à la loi de 1975 qu'eut lieu sa première édition spécifique.

Pendant 30 ans, notre profession n'avait donc été encadrée que par la confraternité et l'intégrité de tous ! La section D dont nous dépendions n'avait été saisie que **très rarement** et souvent **en vain**, d'une concurrence déloyale, de clauses de contrat léonines ou de quelques erreurs d'installation et d'exercice.

Ce n'est qu'après la **création de la Section G** en 1977 que le nombre de litiges **s'accentua** et l'on s'aperçut qu'il devenait urgent de canaliser certaines libertés ou déviances qui s'étaient développées pendant le « no mans land » juridique de 1948-1977.

En complément du Code de Déontologie, l'Ordre Section G avait édité un **guide** informant les nouveaux installés des démarches à faire et des précautions à respecter, y compris dans les engagements de collaborateurs.



Le Code comportait des dispositions **confirmant l'interdiction** de remises aux mutuelles ou autres intermédiaires, même si celles-ci créaient leur propre laboratoire pourvu d'un biologiste responsable. Ces obligations avaient été **confirmées par le Conseil d'État**.



Il était également interdit d'user de formes de concurrence telles que celle de collecter des prélèvements, établir des règlements forfaitaires d'honoraires, initiatives déloyales toujours perçues comme créés au détriment de la qualité des examens.

La publicité devait être limitée à une annonce liminaire d'installation et d'une plaque de dimension standard mentionnant Nom - Titres universitaires ou hospitaliers du Responsable.

Ce code fut adressé aux associations régionales de biologistes pour uniformiser ces recommandations.

LA COMMISSION DE LA NOMENCLATURE

Dans l'immédiat « après-guerre » la nomenclature des actes de biologiques **n'existait pas**. Les rares analyses, essentiellement pratiquées par des pharmaciens étaient tarifées dans la rubrique « **accessoires** » entre les tubes à douche et les pansements. Puis les négociations pour une convention impliquèrent, devant l'expansion de la biologie, la création d'une **nomenclature**.

Cette commission, à sa création, comprenait 31 membres mais seulement **3 biologistes** privés y avaient été admis !



La biologie était alors en pleine évolution et très vite, à la **déception générale**, cette commission figea le progrès scientifique par des retards d'inscription pouvant atteindre 2 ans, malgré de nombreuses protestations. On observait aussi certaines absurdités par exemple l'hémoglobine glycosylée essentielle pour les diabétiques n'était pas prise en charge alors que le

dosage d'alcool y figurait.

En revanche, **les biologistes hospitaliers**, bien que soumis à cette même nomenclature, avaient toute latitude pour coter par **assimilation**, et ceci dans l'intérêt du malade, toutes les nouvelles analyses qui devenaient vite essentielles, mais qui étaient toujours refusées au secteur privé.

La Commission comprenant une majorité d'Administrateurs du ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, on pouvait se demander si l'on ne se trouvait pas devant le même **malthusianisme** que celui qui avait présidé au blocage des quotas médicaux, dont on connaît les résultats...

Ainsi, vis à vis de son collègue hospitalier, le biologiste privé pouvait à bon droit s'estimer victime de **discrimination** autoritaire entre possesseurs de mêmes diplômes de plein exercice, alors que des patients non remboursés pouvaient y voir, évidemment à tort, une hiérarchie de compétences **préjudiciable au secteur privé**.

Malgré tous leurs efforts, les biologistes privés ne purent jamais obtenir, que le médecin conseil de la Sécurité Sociale puisse dans des cas **exceptionnels** accorder une « assimilation » à certains actes analytiques.

Après de multiples retards d'actualisation scientifique et demandes médicales refusées, le biologiste privé se demandait, à certains moments, s'il exerçait la biologie ou la nomenclature...



LA LOI DE 1975



Cette loi, **très attendue**, est née de nombreuses et longues négociations entre le Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale qui exigeait pour la promulguer, que la majorité des biologistes aient enfin un statut d'indépendance et d'exclusivité. La responsabilité et la compétence devaient être acquises après 4 ans d'internat qualifiant ouvert aux médecins et aux pharmaciens,

ces derniers représentant **85% des étudiants**. Ils devaient posséder 4 des 5 certificats ci-dessous :

Immunologie Bactériologie et virologie Biochimie Hématologie Parasitologie
--

Cette loi devait être la structure fondamentale de la biologie moderne, mais les textes d'application n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs de ses négociateurs.

Si certaines dispositions visant à mieux assurer l'indépendance du biologiste furent appréciées, d'autres sont inacceptables, malgré ces 30 années de réflexion préalable !

C'est ainsi que **la pleine propriété du laboratoire** était une disposition ignorée dans ce texte, ce qui était évidemment la porte ouverte à des capitaux étrangers prêts à en prendre à terme le contrôle comme ils l'ont fait pour les cliniques et les mutuelles.

Elle garantit le libre choix du laboratoire par le malade ainsi que l'indépendance du biologiste, pour l'organisation de son laboratoire, fondement de sa responsabilité affirmée par la signature personnelle et manuelle de chaque résultat.

D'autre part la loi n'aborde pas **de plan de répartition** des laboratoires alors que l'on constatait déjà des zones de suréquipement biologique dans certaines villes, générateur de quelques conflits concurrentiels.

Enfin, chaque biologiste reste dépendant de l'Ordre correspondant à son diplôme de pharmacien ou de médecin, ce qui ne facilitait pas les dispositions disciplinaires et les échanges de vues sur ce métier commun.

LA CONVENTION

Enfin possible depuis l'obtention de l'exclusivité d'exercice et de l'indépendance du biologiste, cette convention fut le résultat bien tardif de longues et difficiles négociations.

Les aléas politiques tels que les changements successifs des ministres de la santé nous obligeaient à remettre ce dossier à de nouveaux interlocuteurs qu'il fallait convaincre de sa soigneuse élaboration.

Notre souhait était :

- D'obtenir une convention **dans l'esprit** de celle des médecins.
- D'obtenir pour les biologistes, les mêmes avantages sociaux que les médecins.

- Consacrer **un libre choix** de son laboratoire par le patient. Pour cela, condamner remises et ramassage etc...

Cette convention fut une **réelle avancée** dans la structuration de notre profession malgré ses imperfections nées des exigences de certains partenaires.

Dans son préambule, ce texte précise que cette convention ne doit pas être un cadre contraignant mais vise à une **optimisation des moyens** entre partenaires loyaux.



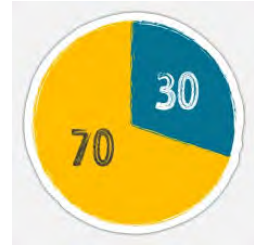
Ironie du sort, au moment où ce texte était enfin dans sa mouture définitive, et avait l'accord de toutes les parties prenantes, il fut refusé par le ministère des Finances brutalement le 14 juillet 1988 en raison de son avenant tarifaire...

Il fallut que les Syndicats reprennent et acceptent certaines clauses des **plus contraignantes** pour obtenir la levée de ce veto.

LE RAMASSAGE

Le ramassage, quels qu'en soient les auteurs, est expressément interdit par le code de déontologie et par la convention. Mais le vide légal et ordinal entre 1948 et 1975 avait favorisé des pratiques marginales, anti déontologique et parfois des rivalités répréhensibles.

Ce type de ramassage était surtout pratiqué entre les pharmaciens transmetteurs et un laboratoire exclusif de leur choix. C'était l'époque où la remise de 30% au pharmacien ne pouvait être justifiée puisque c'est le laboratoire qui fournissait le matériel à prélèvement et venait ramasser chaque jour les échantillons, déchargeant ainsi le pharmacien de toute dépense spécifique.



Dès sa création, la section G eut quelque peine à **mettre fin à ces pratiques** et rappeler, parfois énergiquement, au respect de la déontologie.

La création d'assez nombreux laboratoires dans les bourgs réduisit peu à peu ces anomalies de dépendance financière car ils recevaient désormais directement leur client.

Il faut cependant admettre qu'un ramassage peut être autorisé très **exceptionnellement** par l'Ordre en raison d'un isolement géographique ou d'une insuffisance de transports publics.



Mais il est une autre forme de ramassage : celle des tournées **régionales à large périmètre** (100km) organisées par certains laboratoires de très grandes villes aux dépens de biologistes de ville moins importantes, qui avaient tenu à développer également une biologie et des équipements diversifiés conformes aux progrès scientifiques.

Ces derniers rendaient service localement en se chargeant des examens spéciaux ou complexes à la satisfaction des médecins et des hôpitaux locaux. Ces relations se développaient normalement à la satisfaction générale.

C'est alors que les « **grands ramasseurs** » s'adressèrent directement à ces laboratoires intermédiaires, **prélevant** ce qui d'habitude étaient orienté vers le laboratoire **polyvalent local**.

La section G reçut de véritables appels au secours de ces derniers, littéralement spoliés de leur clientèle de correspondants locaux.

Ils avaient fait l'effort de revenir dans le peloton de tête par amour de leur métier, plus que par les revenus attendus de techniques oubliées ou peu favorisées par la nomenclature.

Faut-il demander tant de titres, compétences et contrôles aux biologistes pour ensuite les livrer sans recours ministériel et sans aide ordinale possible, à l'avidité de certains appétits.

Le principe de déontologie n'est-il pas d'établir des règles du jeu où la réussite ne puisse être que la conséquence, de l'honnêteté et du travail.

CONSEIL DE L'ORDRE SECTION G DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS



A partir de 1950, il était évident que nous étions à l'aube d'une explosion des recherches et des techniques de biologie et que, si nous n'y prenions garde, ces nouvelles conditions de travail creuseraient un fossé entre elles et **l'obsolescence** et **l'insuffisance des textes** censées la régir. Il était donc urgent d'achever l'œuvre entreprise en lui assurant une pérennité statutaire par une protection **ordinaire**.

25 années de batailles et de demi-victoires n'avaient pas été vaines ; les **conquêtes** de l'exclusivité d'exercice, de l'indépendance financière, la loi de 1975, la nomenclature, la convention consacraient enfin notre profession.

Désormais la biologie pouvait prétendre à bon droit figurer parmi les nombreuses spécialités de la médecine.

Lorsque nous avons franchi pour la première fois la porte de la salle du conseil de la section G, honorés des suffrages confraternels, nous étions conscients de passer une **sorte de contrat** pour les aider dans leur exercice professionnel.

Et leur rappeler que le mot Ordre signifie aussi Harmonie, tant il est vrai que l'âme d'une profession est le reflet du progrès personnel de chacun.

Nous nous retrouvions enfin en Terre Promise, issus de différents horizons porteurs de beaucoup de projets pour répondre aux souhaits d'une profession qui s'était **remise à espérer**.

Nos pensées allaient également à ces confrères, hommes et femmes de convictions, dirigeants éclairés et négociateurs tenaces, dont certains sont parmi nous.

Nous leur devons 25 années de dévouement pour libérer la biologie de ses ambiguïtés et de ses servitudes. Leur expérience nous fut précieuse. Notre mission essentielle était de rassembler, défendre et aider nos confrères à travailler dans **la légalité et la déontologie**.

Il fallait établir une justice et sa jurisprudence. Nous devons, avant toute chose, **éliminer les scories** de la longue période précédente, vide de législation et propice à quelques abus ou erreurs :

- Obtenir le renoncement à certaines dérives génératrices de plaintes.
 - Apaiser quelques situations conflictuelles.
 - Faire quelques rappels localisés nécessaires à la confraternité.
 - Revoir les clauses de nombreux contrats de collaboration souvent léonines et incompatibles avec la loi et la déontologie.
 - Il fallait aussi hélas sévir contre certaines situations de monopoles indues.
- Ceci fait, nous devons assurer les **obligations** de notre fonction.



1- Exiger que tout **contrat** de collaboration ou association entre biologistes soit présenté à notre service juridique pour s'assurer de la validité et de la conformité des clauses avec nos règles de la profession.

2- Vérifier la validité des **diplômes** et certificats présentés pour l'inscription d'un nouveau biologiste.

3- Editer pour nos collègues **quelques règles** et recommandations afin de faciliter leurs formalités d'installation.

4- Rappeler le **code déontologique** spécifique pour notre profession, l'adresser à tous ses membres.

5- Revoir certaines règles telles que :

- Réglementer la publicité des laboratoires
- Renouveler les interdictions de ramassage
- Normaliser les relations entre les biologistes, les cliniques et les mutuelles, toute remise étant désormais interdite.

6- L'Ordre, statutairement, est en relation avec le ministère de la Santé : un inspecteur des pharmacies assistant à nos réunions, il est notre interlocuteur et notre intermédiaire car il est souhaitable que la section G puisse trouver, auprès des services publics, l'audience à laquelle sa situation d'observateur privilégié de notre profession la destine.

L'Ordre veille également à tenir les **associations régionales** informées régulièrement de ses travaux.

Après une adolescence difficile, voici enfin, en 1975, la biologie dotée de structures spécifiques. Nous avons obtenu, ce qui était notre souhait initial essentiel, de pouvoir offrir désormais à nos jeunes confrères un avenir professionnel protecteur, de plein exercice, garantissant leur indépendance et leur liberté, conditions de leur responsabilité engagée par la signature manuscrite de chaque compte rendu.

Ils devront rester seuls maîtres de l'évolution de leur profession si difficilement conquise par leurs devanciers qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant 25 ans.

- Leur **protection** est assurée par la Conseil de l'Ordre.
- La **compétence** est assurée par un Internat qualifiant de 3 années, ouvert aux médecins et aux pharmaciens.
- Un **cadre** administratif, certes contraignant, mais nécessaire en raison de l'importance croissante de la biologie dans les diagnostics et le traitement qui exigent compétence et sérieux.
 - Normes d'équipement.
 - Contrôle de qualité.
 - Contrôle de la bonne exécution des analyses.
 - Contrôles généraux par des inspecteurs de la DASS.

Désormais, le jeune biologiste, **libre** de ses choix, **compétent** grâce à sa formation polyvalente pourra, à son gré et s'il le juge bon, **élargir** son éventail d'examens plus complexes et ainsi se tenir régulièrement au courant des **progrès de la science** qu'il mettra en pratique, au service des médecins et des malades.

Il confortera ainsi sa **notoriété**.



Mais les promoteurs de la loi de 1975 n'avaient pas accepté, malgré nos démarches répétées, que le biologiste soit demeure **propriétaire à 100%** de son laboratoire ; une porte était restée entrouverte.

Ceci ne pouvait qu'attirer certains appétits financiers pour lesquels cette biologie renaissante et en état de progrès constants, devenait une proie de choix.

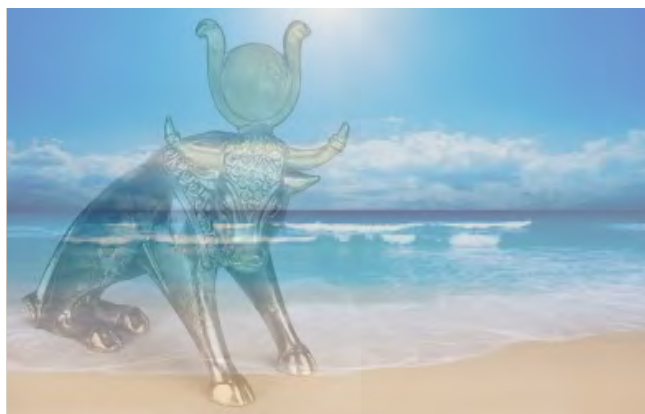
Trouvant une excuse dans l'intransigeance tarifaire de la Sécurité Sociale et aussi par certains arrangements avec la loi de 1975, ils firent **basculer** progressivement la biologie privée vers une gestion plus **productive** que **libérale**.

La suite de ces événements, **après 1980**, est très bien décrite dans un article paru dans la Lettre N°21 de l'Internat, éditée en d'octobre 2019, sous la signature du **président Poggi**.

C'est donc avec raison que nous recommandions déjà en 1977, à nos confrères, de bien **réfléchir** avant de céder aux tentations dont nous apercevions les prémices.

Il y allait de **cette liberté** si difficilement acquise.

Après cette évolution, qui semble peu à peu inexorable, nous nous demandons si, pendant 25 ans, nous n'avions pas tout simplement **labouré la mer** car nous avons refusé d'atteler le veau d'or à notre charrue !





Hommage à Joseph Charret

Je ne voudrais pas terminer le récit de ces quelques souvenirs, sans évoquer la mémoire de notre Ami Joseph Charret.

Jo fut le premier Président de la nouvelle section G et eut le grand mérite de mettre en ordre de marche cette structure attendue depuis longtemps par 3000 biologistes.

Il sut très vite fédérer les opinions parfois divergentes de ces nouveaux conseillers d'origines et d'exercices divers entre biologie rurale, urbaine, hospitalière, mixte ou exclusive.

Jo était un homme cultivé et de convictions, plus soucieux d'approbation que de compliments. Après 3 ou 4 séances, il avait su homogénéiser nos opinions et nouer avec chacun de nous un dialogue amical.

Nos débats étaient parfois animés et il jetait sur tout problème un regard neuf, ne se résolvant à convoquer un Conseil de discipline qu'après avoir épuisé toutes les tentatives de conciliation.

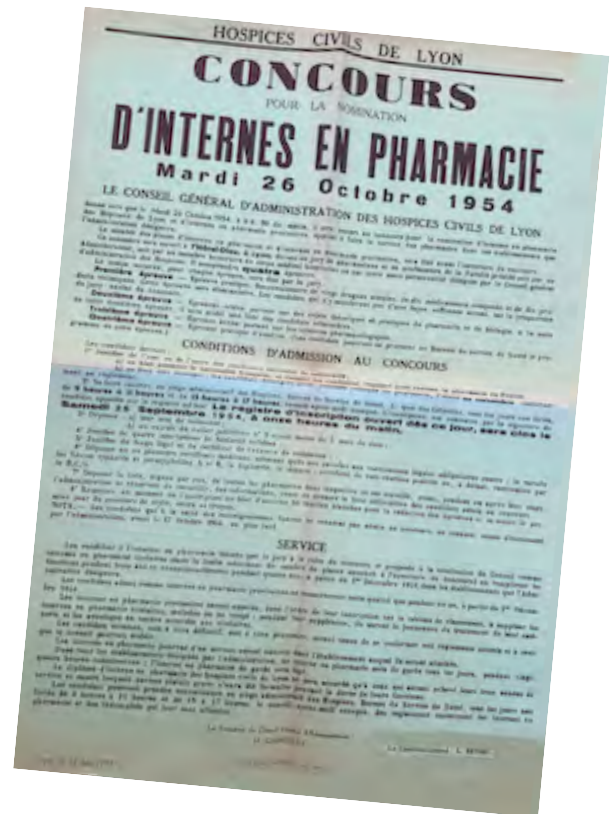
Avec son ami Brudon, riche d'expérience, ils contribuèrent discrètement mais efficacement à nouer des relations de confiance avec le Ministère de la Santé.

Tous deux ont droit à notre reconnaissance car ils furent un soutien permanent pour toutes les démarches d'évolution de notre profession.

Joseph Charret fit honneur à l'Internat. Il marqua son passage non seulement dans les faits mais aussi dans les cœurs.

Un concours d'internes en Pharmacie, il y a 71 ans, à Lyon

Bernard Guillot
Concours 1954



L'année 1954 n'a pas été seulement la fin de Diên Biên Phu, le début de la guerre d'Algérie avec la « Toussaint rouge » et la sortie en mode rock, par Elvis Priestley, de *Well, that's all right, mama* ! Elle fut aussi l'année de mon concours d'Internat.

Pourquoi revenir sur le passé ? Tout a tellement changé depuis ! Certes, quelqu'un a dit un jour que l'avenir *était un interminable passé*, mais Hugo, lui-même, n'écrivait-il pas que l'avenir *était une porte dont le passé en était la clé*. Alors pas de scrupule ! Ouvrons la porte !

Tout commençait au moins l'année précédente. La rumeur en faveur de l'Internat courait par intermittence à la fac, dans l'amphi de chimie ou les salles de TP.

Certains d'entre nous étions déjà externes, découvrant une activité hospitalière séduisante versus les heures continues de cours magistraux de nos maîtres à la faculté.

Dans notre année de fac de 85 étudiants nous fumes une bonne vingtaine à suivre les conférences d'internat assurées, avec beaucoup de confraternité, par des anciens encore en exercice. Ces conférences avaient lieu en soirée, notamment dans un petit amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu un peu sinistre, de bois et de sombre pâleur !

Les Hospices Civils de Lyon firent coller au milieu de l'année, à la fac et dans les hôpitaux, une affiche annonçant la tenue d'un *Concours pour la nomination d'Internes en Pharmacie*, commençant à 8 heures 30 le mardi 26 octobre 1954.



Il y avait des conditions à remplir pour concourir.

Parmi celles-ci, il fallait *être français ou étranger*, mais dans ce second cas accepter, en cas de réussite, d'être « *désigné en surnombre selon le règlement* ». L'ambiguïté était solide !

Il fallait s'inscrire au 3 du quai des Célestins avant le 25 septembre à 11 heures, porteur de certificats de vaccination, variole, typhoïde, paratyphoïde A et B, diphtérie, tétanos, cuti positive ou BCG.

Le postulant devait donner la liste des pharmacies dans lesquelles il aurait travaillé, pour un contrôle éventuel par les HCL !

Enfin, le futur interne devait apporter au quai, toujours au moment de l'inscription, un petit paquet ficelé de 50 feuilles blanches, environ était-il écrit, pour la rédaction des épreuves.

Il était prévu et annoncé 4 épreuves réparties sur 3 jours.



Le mardi matin, 26 octobre, la température de la journée devant aller de +7°C à +15°C, et pratiquement sans pluie, nous étions 41, ayant signé leur demande d'admission au concours, à arpenter le cloître de l'Hôtel-Dieu, attendant l'ouverture de la salle du Conseil. Le rapport homme/femme était de 22/19.

Nous fûmes reçus, dans la salle, par Claudius Dichamp l'administrateur pharmacien des HCL, et tous les membres du jury de notre concours, que nous connaissions presque

tous pour être nos professeurs à la fac, A. Badinand M.Chambon, J. Dorche, R. Fouillouze, L.Perrot et L.Revol.

Il y avait aussi R. Mallein, un jeune pharmacien des hôpitaux et le pharmacien-chef de la Pharmacie Centrale R. Rizard, sans oublier Dupoyet, le grand et fameux secrétaire des HCL, qui connut des décennies d'internes en pharmacie comme en médecine dans leurs concours respectifs.



Le jury du concours d'Internat d'octobre 1954, tel qu'annoncé par l'administration des HCL. Dans chacune des 4 épreuves, seuls 5 ou 6 d'entre eux exercèrent leur charge.

Il y eut un appel et chacun répondit « présent ! »

La première épreuve, la reconnaissance

La première épreuve était la « reconnaissance ». Je ne parle pas de celle, attendue de l'Administration des Hospices, mais de *l'identification organoleptique de 20 drogues simples, de 10 médicaments composés et de 10 produits chimiques*, soit 40 identifications ! L'affaire était sérieuse car une mauvaise reconnaissance pouvait décider le jury à nous éliminer illico du concours !

Je devais peu à peu comprendre, mais plus tard, l'intérêt, quand bien même il serait relatif et en rien exclusif, de l'analyse organoleptique, des drogues en particulier.

Nous fûmes invités à tirer une lettre au sort, chacun mettant la main dans une boîte de billets portant les lettres de l'alphabet. Ces lettres donnaient l'ordre dans lequel nous serions appelés à subir l'épreuve. Il pouvait y avoir des ex-aequo !



Salle dite des Vieux livres,
aujourd'hui restaurée

Il nous restait ensuite à gagner « la salle des vieux livres », local quasi contigu, pour y attendre l'appel de notre nom.

Le plafond voûté de cette petite salle était supporté par d'un pilier central évoquant le martyr de Blandine à l'Antiquaille ! Le nôtre allait commencer !

Nous allions tourner en rond comme encagés, pendant jusqu'à 2 heures d'attente pour les derniers appelés !

Dans la salle du Conseil avaient été dressées 5 tables rectangulaires sur chacune desquelles étaient alignés

coupes et flacons de 8 produits à reconnaître, dument numérotés.

A 9 heures le premier candidat fut appelé.

Le temps nous était compté ! Nous disposions de 4 minutes d'examen par table et d'une feuille nominative vierge mais numérotée de 1 à 40.

Voici les quarante produits à identifier en 20 minutes !

1	racine de colchique	21	charbon
2	pieds de chat	22	chlorure de sodium
3	macis	23	sirop de ratanhia
4	noix de galle	24	sirop d'écorces
5	calomel	25	origan
6	resorcine	26	hammamélis
7	teinture de kola	27	petit houx
8	miel rosat	28	gomme adragante
9	hysope	29	thymol
10	anémone	30	nitrate de potasse
11	cumin	31	huile camphrée
12	myrrhe	32	teinture de cannelle
13	litharge	33	pêcher (fleurs)
14	alcool	34	zédoaire
15	poudre de rhubarbe	35	souci
16	amidon	36	ergot de seigle
17	arnica	37	vanilline
18	cascara	38	acide phosphorique
19	jaborandi	39	sirop iodure de fer
20	gomme gutte	40	pommade de reclus

Produits à
identifier en 20
minutes par
organolepsie

La validation de la reconnaissance était simple : si chaque bonne identification donnait un point, un point était retranché en cas d'erreur !

En cas de doute, il valait donc mieux ne rien écrire !

Voici à titre d'exemple, voire exemplaire, ma fiche personnelle !

Pas d'aflolement ce fut la seule épreuve où je sortais en tête du concours !

C'était mal anticiper les résultats modestes qui suivront !

Qui, ce jour, s'inquiétera du pied de chat, qui faisait partie des 5 plantes pectorales, et du tussilage, du macis, de la zédoaire, du calomel ou du sirop de ratanhia ?

Des 40 drogues j'en ai identifié 34, tel que l'ont reconnu, pour ce qui me concerne, les membres du jury Louis Perrot et Jean Dorche.

Il est 12 heures 09, écrira le secrétaire de séance, quand le dernier candidat en eut fini avec ses identifications et se retira. Les membres du jury se répartirent les copies et relevèrent les résultats, note et classement de chaque candidat.

Les notes s'échelonnaient de 3 à 17 sur 20.

CONCOURS CIVILS DE LYON

Concours d'Internes en Pharmacie du 26 OCT 54

M. Guillet Bernard

1	Calchaque Bulbes	+	21	Chenop	+
2	Carduus marianus (flor.)	+	22	Chelidonium	+
3	Macis	+	23	Sirop de Ratanhia	+
4	Noix de Galle	+	24	Sirop d'Écorce Orange Amère	+
5	Calomel (Ch. Hg)	+	25	Sirop x	
6	Resorcinol	+	26	Urtica (feuille)	+
7	Tachina de Kula	+	27	Butir long (cane)	+
8	Thellie rose	+	28	Forme adoucie	+
9	Kynop	+	29	Théophrast	+
10	Ammann (sommité fleur.)	+	30	x	
11	Amica (sacchar.)	+	31	Urtica Camp. fleur	+
12	Myrica	+	32	Tachina de Camille	+
13	x		33	Thellie de paille	+
14	Alcool & Myrica	+	34	Zédoaire	+
15	Santal de Indes	+	35	Somi (flor.)	+
16	x		36	Schaefer & Écorce de Saule	+
17	Amica (flor.)	+	37	Myrica quinquifolia	+
18	Carica (racine)	+	38	Amica fleur plume	+
19	Schaefer (feuille)	+	39	Sommité de Saule	x
20	Forme fritte	+	40	Poudre de Antistypa	+
				Can. mit. & E. I. CH	+

Le Candidat,
Guillet

Une feuille dactylographiée donnant notes et classement fut appliquée sur la porte de la salle du Conseil. Quatre candidats étaient éliminés ayant des notes inférieures à 8 ! Restaient en piste théoriquement 37 candidats.

La deuxième épreuve : un oral

La deuxième épreuve était organisée le même jour à 14 heures 15, toujours dans la salle du Conseil à l'Hôtel-Dieu.

Nous étions invités encore à tirer au sort l'ordre de passage à l'épreuve orale qui devait porter sur *des sujets théoriques et pratiques de pharmacie et de biologie*.

Nous retournâmes, alors, dans la salle des vieux livres pour attendre, pendant plus de quatre heures en ce qui concerne les derniers appelés, la délivrance et le moment de notre passage à l'oral.

Le jury avait décidé de donner à chaque candidat 15 minutes de réflexion suivie de 5 minutes d'exposé oral.

Notre ami Gérard Demont qui avait tiré le numéro 1 dans une urne, fut appelé à tirer, d'une autre urne, les deux questions de l'épreuve parmi les 15 questions préparées par nos maîtres membres du jury.

Questions sorties -

- 1°- Examens urinaires à pratiquer chez un albuminurique;
2°- Essais - Modes d'administration - Posologie de l'insuline.

Questions restées -

- caractérisation des principales altérations d'origine toxique des pigments sanguins. Indication des traitements d'urgence.
- Dosage des phosphatases et leur signification clinique.
- Essai du chlorhydrate de cocaïne.
- Détermination de la réserve alcaline.
- Solutés de glucose.
- Les solutés injectables de bicarbonate de soude.
- La réserve alcaline.
- Examen d'un crachat.
- Solutés d'adrénaline officinaux.
- Détermination du taux de prothrombine.
- Les solutés isotoniques officinaux utilisés en perfusions.
- Solutés d'eau oxygénée du Codex.
- Dosage du potassium sanguin.

Les 15 minutes de réflexion passaient très vite. Nous étions isolés comme dans un petit bureau contigu à l'antichambre de la salle du Conseil.

Quand nous pénétrâmes, ensuite un à un dans celle-ci, on ne pouvait qu'être impressionné. La séance était publique ! Tout de suite, porte franchie, à gauche et à droite étaient assis peut-être une trentaine de nos amis, parents et collègues, dans un silence de cathédrale.

Devant nous s'allongeait une longue table couverte d'une feutrine unie, vert billard, et tout au fond, assis en demi-cercle, le jury et le secrétaire Dupoyet assisté de l'objet infernal : la pendule chronomètre en charge de l'égrènement de notre temps en compagnie attentive de nos maîtres !



La salle du Conseil
d'Administration des
HCL autrefois,

lieu des épreuves du
concours d'internat
pour la
reconnaissance,
l'exposé oral
et la lecture de
l'épreuve écrite.

Nous étions invités à monter près d'eux, à nous tenir debout, du côté des fenêtres !

A la fin de l'audition, nous regagnâmes l'antichambre non sans avoir reçu le soutien bienveillant de la part de nos amis auditeurs, assis près de la porte, par l'acquiescement discret fait du balancement antéropostérieur de la tête.

L'audition commença à 15 heures 25 et finira, malgré l'abandon de 9 candidats, à 19 heures 10 ! Le jury délibéra alors et fit afficher à la porte du Conseil la liste des 27 candidats admissibles et leurs notes, avant de clore l'épreuve à 19 heures 30 et de se retirer !

Au terme de cette deuxième épreuve, 2 candidats furent éliminés pour note insuffisante. Restèrent donc admissibles à concourir encore 26 candidats qui iront jusqu'au terme des épreuves.

Première partie de la troisième épreuve à la Faculté

Le lendemain de cette mémorable journée qui nous avait retenus pendant 11 heures 30 à l'Hôtel-Dieu, de 8 heures à 19 heures 30, nous étions convoqués pour être à 8 heures 15 à la Faculté de Pharmacie, dans l'amphithéâtre de chimie (devenu Carraz).

Il y avait là l'administrateur des HCL, notre Claudius Dichamp, et Dupoyet entourés de tous les 8 membres du jury !

La troisième épreuve du concours était une épreuve dite de *composition écrite sur les Sciences pharmacologiques*.

Le tirage au sort des questions fut là encore effectué en deux temps. Le premier temps consistait à tirer au sort le candidat chargé de tirer au sort les questions. Le sort tomba sur Mlle Jeannine Bergondi qui dut, dans un second temps, mettre la main dans l'urne des questions, urne décidément bien féconde !

Assis dispersés dans l'amphi de chimie, nous disposions de 30 minutes de réflexion et de 1 heure 30 de rédaction du mémoire. Nous retrouvions les feuilles de papier blanc apportées au quai des Célestins lors de notre inscription au concours.

Questions sorties -

- Toxicologie de l'arsenic.
- Isonicotyl hydrazide.

Questions réstées -

- Vitamine B 12.
- La digitale officinale.
- Vitamine B1.
- Le Ricin : matière médicale. Pharmacie chimique et galénique.
- Oxygénothérapie.
- Isoniazide.
- Chloramphenicol.
- Recherches de l'Arsenic en toxicologie.
- La phénothiazine et ses dérivés utilisés en thérapeutique.
- Recherche et dosage de l'oxyde de carbone dans le sang.
- Les anesthésiques locaux de synthèse.
- Les médicaments anticoagulants.

Les questions écrites de la troisième épreuve

L'épreuve proprement dite ayant commencé à 9 heures, la remise des mémoires fut faite à 10 heures 30, et à 11 heures nous quittions l'amphi.

La lecture de notre rédaction se fera devant le jury le lendemain à l'Hôtel-Dieu.

La quatrième épreuve à la Faculté

La quatrième et dernière épreuve du concours, dite *épreuve pratique d'analyse biologique*, se déroula, toujours à la faculté, ce même jour mercredi 27 octobre.

Dans l'affiche annonçant le Concours il avait été imprimé « *Les candidats pourront se procurer au Bureau du service de Santé des Hospices Civils de Lyon, le programme de cette épreuve* ».

Nous avons été convoqués dans l'amphi de chimie où un appel eut lieu.

L'épreuve était en deux parties, l'une théorique et l'autre pratique.

La partie théorique se déroula dans l'amphi où il nous fut demandé de rédiger, en 20 minutes et sans note ni document, le principe et le mode opératoire de deux sujets : *la préparation d'une solution N/10 d'acide chlorhydrique et la recherche d'acétone urinaire*. La rédaction eut lieu de 14 heures 12 à 14 heures 32.

Pour la partie pratique, nous nous déplaçâmes aussitôt dans la salle des Travaux Pratiques de chimie, où nous devions *préparer 100 cm³ de solution d'acide chlorhydrique N/10 en utilisant de la soude N/10, puis de rechercher l'acétone dans trois échantillons d'urine*. Curieusement, pour ces deux manipulations, nous avions le droit de consulter des documents.

La séance commencée à 15 heures sous la surveillance de deux membres du jury, prit fin à 16 heures 45.

Deuxième partie de la troisième épreuve à l'Hôtel-Dieu

Mais après cette quatrième épreuve, il nous fallait, le lendemain jeudi 28 octobre, retourner à l'Hôtel-Dieu pour la lecture des mémoires. Nous revoilà dans la Salle du Conseil sous la présidence de Mlle Magnin prêts à la lecture dès 8 heures 45.

Chaque candidat devait lire en présence du jury son mémoire écrit la veille sur *la toxicologie de l'arsenic et l'Isonicotyl Hydrazide* (le Rimifon antituberculeux).

La matinée prit fin à 12 heures 35.

Les membres du jury, les administrateurs des HCL, Mlle Magnin et Mr Rolland, sous la houlette de Claudius Dichamp et les invités de ce dernier se retrouvèrent tout naturellement dans le grand réfectoire de l'Hôtel-Dieu pour participer au déjeuner de clôture.

Pour nous, rien n'était clos, mais le jury devait reprendre des forces !

Claudius Dichamp avait invité Marcel Ferrand de Spécia RP qui accepta l'invitation, Louis Durand, directeur de Spécia RP, qui la déclina, Léon Daclin, président du Conseil régional de l'Ordre qui délégua son trésorier mon père Pierre Guillot, Raymond Evreux président du syndicat des pharmaciens du Rhône qui accepta et Mr Henri Faure directeur, à Annonay, du laboratoire éponyme



Le célèbre réfectoire des sœurs de l'Hôtel-Dieu jadis. En 1802, la sœur Camus, pharmacienne, obtint le maintien du costume, de la coiffe et de la croix pour 154 sœurs à l'Hôtel-Dieu ! En 1954, seules peut-être une vingtaine de sœurs avaient renouvelé leur vœu annuel pour rester à l'Hôtel-Dieu

Après cette interruption consacrée au banquet de clôture, dont nous n'avons pu obtenir le menu, les lectures reprirent à 14 heures 40 jusqu'à 16 heures 10. Seule une de nos consœurs ne fit pas la lecture de son mémoire.

L'affaire n'était pas close !

Toujours devant le jury dans la salle du Conseil, de 16 heures 30 à 17 heures 45, nous fûmes invités à lire notre rédaction sur la partie théorique des Travaux Pratiques de la veille, donc sur la préparation de la solution d'acide chlorhydrique et la recherche de l'acétone urinaire.

Délibération du jury, annonce des résultats du concours et clôture à l'Hôtel-Dieu

Toutes les lectures faites, le jury examina tous les résultats, délibéra, attribua les notes en appliquant un coefficient attaché à chacune des épreuves, de la première à la quatrième, savoir : $\frac{1}{2}$ - 1- 2- 1.

La priorité était donc donnée l'épreuve écrite, à la rédaction sur *l'Arsenic et l'Isonicotyl hydrazide*. C'était des sujets de forte actualité ! Cette priorité fut, en fait, le fruit du hasard du tirage par la main heureuse de notre consœur Jeannine Bergondi. En avril 1954, la Justice avait remis en liberté provisoire ladite *empoisonneuse de Loudun*, Marie Besnard, et, dans cette même année, le laboratoire Roche avait commercialisé le *Rimifon*, progrès majeur dans le traitement de la tuberculose dont certaines souches étaient devenues résistantes à la streptomycine.

On observera la discrète place prise par la biologie, laquelle, d'ailleurs, éliminait la galénique, longtemps discipline faisant l'objet d'une épreuve pratique dans les concours d'internat.

Le jury établit le classement des candidats ayant concouru jusqu'au terme des épreuves. Les notes, qui étaient exprimées en points, s'étalèrent de 68 pour la queue à 81 pour notre doyen Guy Lafay, détaché du peloton. La majorité des candidats heureux virent leurs notes tenir dans un mouchoir de poche.

A 18 heures 30, Mr Rolland, l'administrateur des HCL qui avait remplacé Mlle Magnin empêchée, donna lecture en séance publique des résultats et prononça l'allocation de clôture.

La séance fut levée à 18 heures 45.

On aura remarqué, tout au long du récit, le soin de l'administration pour les relevés précis des horaires de mardi matin à jeudi soir !

Des 41 candidats inscrits et ayant commencé le concours nous nous retrouvions 16 internes titulaires et 8 internes dits provisoires. Parmi les titulaires le rapport homme/femme fut de 9/7. Nous étions très corrects, délicats même !

Nous étions le 28 octobre 1954, jour attendu par **la Cour de cassation pour émettre un arrêt bien de circonstance, pourquoi pas au profit de celle ou celui qui aurait mal vécu ce concours :**

« Le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable ne s'était pas produit »



*Pour être un peu dans l'ambiance de cette année 1954,
pour les transports et communications*

Si le premier poste de radio à transistor est commercialisé cette année-là, pour le fax il faudra attendre 1960 !

Il n'y a qu'une chaîne de TV, en noir et blanc, et le JT vient d'être fixé à 20 heures. Les téléspectateurs représentent 1 % des ménages français en 1954.

En train, on ne met plus que 4 heures 15 pour aller de Lyon-Perrache à Paris.

La Vespa a enfin un phare et les voitures Renault, Peugeot et Simca se partagent la grosse part du marché.

Le parking couvert de la Faculté accueille une dizaine de voitures. Le tramway N°1 reliant Saint-Jean au Vinatier, passe par Rockefeller !



